

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Présents : 20
Pouvoirs : 07
Excusé : 00
Absents : 02
Qui ont pris part
à la délibération : 27

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024

Date de convocation : 12 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à dix-huit heures trente le conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel - M. TOULOUSE Christian - Mme VIENOT Véronique – Mme DEMIERRE Colette - M. VINCENT Romain – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie - Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – M. FONTANA Alain - M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – M. FRANCESCHINI Damien – M. CLAVE Denis - M. LE PEN Jean-Ronan - M. CALMET Pierre - Mme ROCHE Mathilde.

Pouvoirs : Mme DEFAUX Catherine donne pouvoir à M. VINCENT Gilles ; M. CHAMBELLAND Michel donne pouvoir à Mme ESPOSITO Annie ; M. QUENET Xavier donne pouvoir à M. MARIN Michel ; Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie donne pouvoir à Mme VIENOT Véronique ; Mme ASNARD Marjorie donne pouvoir à Mme DEMIERRE Colette ; Mme SAUQUET Adeline donne pouvoir à M. TOULOUSE Christian ; Mme MONTAGNY Nolwenn donne pouvoir à M. CLAVE Denis.

Excusé :

Absents : M. BLANC Romain ; M. SAUVAT Sébastien.

Secrétaire de séance : M. FRANCHESCHINI Damien.

1. SIGNATURE DE LA CHARTE D'ADHESION A LA MICRO-FOLIE SAINT-MANDRIER-SUR-MER

P.J. : Charte d'adhésion réseau micro-folie.

Monsieur le maire explique qu'afin d'inscrire la commune dans une démarche de développement culturel et numérique, il est envisagé de déployer un dispositif micro-folie au sein de la future médiathèque. Ce dernier vise à rendre accessible, par l'intermédiaire d'outils numériques, diverses collections de douze institutions françaises telles que le musée du Louvre, le Château de Versailles, le Centre Pompidou etc.

A travers une telle initiative, la municipalité exprime un engagement en faveur des Mandréens ainsi que la volonté de rendre accessible à l'ensemble de la commune, le patrimoine artistique et culturel.

Parmi les divers modules du dispositif, certains nécessitent la mise en place de mobiliers ainsi que l'achat de matériels multimédia. Le coût total de l'opération est estimé à 66 625,00 € H.T, le récapitulatif des dépenses et du plan de financement prévisionnel est présenté comme suit :

| | Dépenses H.T | | Recettes H.T | % |
|---|---------------------|--------------------|---------------------|----------|
| Matériels techniques et mobiliers Micro-Folie | 66 625,00 € | Département du Var | 53 300,00 € | 80 % |
| | | Autofinancement | 13 325,00 € | 20% |

| | | | | |
|-------|-------------|-------|-------------|------|
| Total | 66 625,00 € | Total | 66 625,00 € | 100% |
|-------|-------------|-------|-------------|------|

L'adhésion au dispositif est gratuite pour la première année, puis coutera 1000€ T.T.C par an à partir de l'année N+1.

Ainsi, la charte d'adhésion présentée en annexe, structure la collaboration entre la commune et le dispositif micro-folie.

Le conseil délibérant,

- OUI l'exposé de monsieur le maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;

DECIDE A UNANIMITE.

D'autoriser monsieur le maire à signer la charte d'adhésion de la micro-folie.

Signé : Le Maire,

Gilles VINCENT